

06 janvier 2014

N° 01 – 2014

SCOR lance un nouveau sidecar entièrement « collatéralisé », Atlas X Reinsurance Limited

SCOR a placé avec succès un *sidecar* entièrement « collatéralisé », Atlas X Reinsurance Limited (Atlas X), qui fournira au Groupe une capacité supplémentaire de USD 55.5 millions sur trois ans provenant d'un nouveau groupe d'investisseurs. Ce placement est conforme à la stratégie de SCOR visant à rassembler au sein de sa politique de protection du capital l'ensemble des outils de protection du capital disponibles, tel que l'a exposé le Groupe dans son nouveau plan stratégique « Optimal Dynamics ».

Atlas X est un « special purpose reinsurance vehicle » domicilié en Irlande. Atlas X et SCOR Global P&C ont conclu un contrat de rétrocession en quote-part, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2014 et par lequel Atlas X réassurera une part proportionnelle des portefeuilles diversifiés de SCOR exposés aux catastrophes naturelles dans un certain nombre de pays.

La protection de son capital représente un axe stratégique pour le Groupe, qui fait régulièrement appel aux solutions apportées par les marchés financiers avec, à ce jour, quatorze opérations réalisées.

Victor Peignet, CEO de SCOR Global P&C, déclare : « *Je me réjouis de la mise en œuvre de notre sidecar, qui démontre la capacité de SCOR à accéder aux marchés financiers et la confiance des investisseurs dans les capacités de souscription du Groupe. Bien que nous soyons connus du marché de la réassurance collatéralisée, c'est la première fois que nous mettons en place une couverture spécifique en matière de catastrophes naturelles via un sidecar en quote-part. Cette opération marque une étape importante dans notre stratégie visant à diversifier nos partenariats à long terme pour augmenter nos capacités en matière de catastrophes naturelles, tel que prévu dans le plan « Optimal Dynamics ».* ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *SCOR est aux avant-postes en matière de protection du bilan par des solutions faisant appel aux marchés financiers. Il est donc naturel que nous ajoutions un sidecar à nos outils de protection innovants. Garantir « une protection du capital efficace » fait partie des quatre piliers de SCOR ; cette transaction démontre l'importance que nous accordons à disposer d'une politique de protection complète et diversifiée.* ».

*

* *

06 janvier 2014

N° 01 – 2014

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».